

Comprendre le projet de développement de territoire (PDT)



Qu'est-ce qu'un projet de développement de territoire ?

Le projet de développement du territoire est un document contractuel qui entend mettre en œuvre une feuille de route pour l'aménagement et le développement du territoire d'accueil de Cigéo. Le PDT, voulu par l'État, vise à créer autour de Cigéo, un environnement propice à la réussite du projet, au dynamisme du territoire et à la qualité de vie des habitants.

Pourquoi en a-t-on besoin ?

Le projet Cigéo constitue une opportunité unique de développement pour le territoire. Il va générer de l'activité économique pendant sa construction, puis son exploitation. À travers l'accompagnement des entreprises et des futurs salariés, les logements, les services à la population, les infrastructures de transports, les équipements scolaires et périscolaires, sportifs ou de loisirs... le PDT anticipe non seulement les besoins liés à l'implantation de Cigéo, mais participera pleinement à l'aménagement et au dynamisme économique du territoire. Concrètement, il identifie les actions à mettre en œuvre sur toutes ces thématiques, mais surtout les maîtres d'ouvrage et les financements nécessaires à leur réalisation.



De quels territoires parle-t-on ?

► **3 zones** géographiques de mise en œuvre



Concrètement, que contient ce projet ?

► **4 axes stratégiques**

Axe 1 Réaliser des aménagements d'infrastructures pour accompagner la réalisation de Cigéo	Axe 2 Dynamiser le potentiel socio-économique autour du projet
Axe 3 Renforcer l'attractivité des deux départements par des mesures d'aménagement structurantes pour le territoire	Axe 4 Pérenniser l'excellence économique et environnementale de la Meuse et de la Haute-Marne

► **64 projets**

38 actions à réaliser sur la période 2020-2024 : aménagements préalables à la construction de Cigéo et actions d'accompagnement économique. (Axe 1 et Axe 2)

26 orientations prospectives à approfondir et finaliser d'ici à l'autorisation de création de Cigéo : services à la population, valorisation du patrimoine bâti et paysager, création de filières d'excellence... (Axe 3 et Axe 4)

HABITAT	INFRASTRUCTURES	TRANSPORT	SANTÉ
ÉQUIPEMENTS & SERVICES À LA POPULATION	ENVIRONNEMENT AGRICULTURE ET PATRIMOINE	ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE & EMPLOI	RECHERCHE & INNOVATION

Qui engage-t-il ?

► **24 signataires**

- **État** : Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, préfet de la région Grand-Est, préfet de la Meuse - préfet coordinateur du projet Cigéo
- **Collectivités locales** : communes de Bure, Mandres-en-Barois, Saudron ; communauté de communes et d'agglomérations (EPCI) cf. carte ci-dessus ; départements de la Meuse et de la Haute-Marne ; région Grand-Est
- **Groupements d'intérêt public (GIP)** : GIP Haute-Marne et GIP Objectif Meuse
- **Opérateurs** : Orano, EDF, CEA, Andra
- **Chambres consulaires** : CCI Meuse/ Haute-Marne, chambre d'agriculture Haute-Marne, chambre d'agriculture Meuse, chambre des métiers et de l'artisanat Haute-Marne, chambre des métiers et de l'artisanat Meuse



... et qui finance ?

+ de 500 M € de financements prévisionnels

Axe 1 (327 millions sur 5 ans)

Axe 2 (209 millions sur 5 ans)

Andra	198 M€
GIP	50 M€
État	40 M€
Départements	16 M€
Région	16,5 M€
Fonds européens	1,6 M€
Établissements public de coopération intercommunale	5 M€

Les financements des **Axe 3** et **Axe 4** seront précisés à compter de l'autorisation de création du projet Cigéo

* le détail des financements de l'axe 2 sera précisé prochainement

Juin 2016
Lettre de mission du Premier ministre demandant l'élaboration d'une stratégie de développement du territoire pour le projet Cigéo

2016 - 2017
Mise en place de groupes de travail thématiques (infrastructures, emploi et développement économique, service à la population) réunissant l'ensemble des acteurs du territoire

2017
100 propositions d'actions sont faites par les acteurs du territoire

2018
Structuration du PDT en 4 axes d'intervention et 64 projets

Septembre 2018 et mars 2019
Le Comité de haut niveau (CHN) du projet Cigéo valide les 4 axes d'intervention

Mars 2019
Le périmètre de contractualisation du PDT est arrêté (axes 1 et 2)

Printemps 2019
2 réunions fixent les financements prévus pour chaque action

4 octobre 2019
Signature du PDT

2021
Début de mise en œuvre des actions des axes 1 et 2

2025
Début de mise en œuvre des actions des axes 3 et 4 (si la création du projet est autorisée)